

DEC131591DR12

Décision portant nomination de M. Didier GUYOMARC'H aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires (P2IM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université d'Aix-Marseille (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires (P2IM) et nommant M. Jean-Marc LAYET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 19 mars 2013 ;

Considérant que M. Didier GUYOMARC'H a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 6 au 8 mars 2013 et du 26 au 28 mars 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Didier GUYOMARC'H, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires (P2IM), à compter du 1^{er} mai 2013.

M. Didier GUYOMARC'H exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention M. Didier GUYOMARC'H est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 29 avril 2013

Le directeur de l'unité
M. Jean-Marc LAYET

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille
M. Yvon BERLAND